



DOSSIER UNIQUE ÉDUCATION 2018-2019

Fiche de pré-inscription scolaire

(Uniquement pour les nouvelles inscriptions à l'école)

ENFANT

Nom : Prénom :
Né(e) le : Sexe : Masculin Féminin

LE DEMANDEUR

Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Prénom :
Mail : Tél. :
Adresse du domicile :
CP : Ville :

PRÉ-INSCRIPTION SCOLAIRE ÉCOLE PUBLIQUE

A compter de (date) : En classe de :
Fratrie scolarisée à Bruz : Oui Non Précisez l'école :
Si changement : Ancienne école : Ville :

Cadre réservé à l'administration

- CE VB
 JP Monolingue
 JP bilingue

PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Une carte scolaire répartit les enfants dans les différents groupes scolaires publics, en fonction du lieu de résidence.

Trois niveaux de périmètres existent pour l'attribution des écoles :

- Le périmètre principal est le périmètre qui s'applique par défaut.
- En cas de saturation de l'école du périmètre principal, le périmètre 2 voire 3 prend le relais.

Liste des rues avec leurs périmètres consultable sur le site www.ville-bruz.fr, rubrique vie scolaire/inscriptions scolaires.

FILIÈRE BILINGUE FRANÇAIS-BRETON : école Jacques Prévert

Une filière bilingue français-breton est proposée à l'école J.Prévert de la maternelle à l'élémentaire. Les demandes de pré-inscriptions scolaires en filière bretonne ne sont pas soumises à la carte scolaire. Néanmoins, les familles ne dépendant pas du périmètre scolaire principal J.Prévert doivent remplir la demande de dérogation (au verso) qui sera ensuite accordée d'office.

ÉCOLE HORS DU PÉRIMÈTRE PRINCIPAL : demande de dérogation scolaire (à compléter au verso)

- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre principal
- Vous n'êtes pas résident à Bruz mais souhaitez y scolariser votre enfant
- Vous êtes résident à Bruz mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune

CERTIFICAT D'INSCRIPTION SCOLAIRE

L'inscription scolaire n'est définitive qu'après validation par le Directeur d'école.

Le certificat d'inscription scolaire vous sera transmis par email sauf demande contraire de votre part.

La scolarisation des enfants de - 3 ans (Toute Petite Section) se fait en fonction des places disponibles et de la date de naissance de l'enfant. La décision finale appartenant au Directeur de l'école, le certificat scolaire sera établi uniquement après cette validation.

KIOSQUE FAMILLE (inscriptions aux activités)

Restauration scolaire, services périscolaires et accueil de loisirs : Après admission définitive par le directeur d'école et validation du dossier unique éducation de votre enfant par la Maison des Enfants, vous pourrez vous rendre sur le Kiosque Famille muni de votre identifiant afin d'inscrire votre enfant aux activités et accéder aux calendriers de réservations.

N'oubliez pas de signer le verso ➡

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

La municipalité est soucieuse de proposer un équilibre dans les effectifs des classes, pour favoriser une qualité égale d'enseignement entre les établissements.

Votre demande de dérogation sera étudiée par la commission des dérogations (sauf filière bilingue français-breton), le secrétariat vous informera de la décision.

- Vous souhaitez scolariser votre enfant dans une autre école que celle de votre périmètre principal**
- Vous êtes résident à Bruz mais souhaitez scolariser votre enfant dans une autre commune**

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Vous n'êtes pas résident à Bruz mais souhaitez y scolariser votre enfant**

i Document à joindre : La décision de la mairie de votre domicile concernant la scolarisation et la répartition intercommunale des charges des écoles publiques du 1^{er} degré.

Motif de la demande :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci de bien vouloir notifier toute modification des données concernant votre enfant auprès de la Direction de l'Éducation.

Date :

Signature responsable légal 1 :

La signature d'un seul parent vaut présomption d'accord du deuxième parent pour l'inscription à l'école.

Signature responsable légal 2 :

Toute falsification de documents et/ou fausse déclaration est punissable par la loi (article 441-7 du code pénal)



DOSSIER UNIQUE ÉDUCATION 2018-2019

Fiche Multi-Accueil (0-4 ans), Accueils de Loisirs (3-25 ans),
Accueil Périscolaire, Restauration

Photo

ENFANT

Nom : Prénom :
Né(e) le : Portable : Sexe : Masculin Féminin
Établissement fréquenté : En classe de :

LE FOYER

Situation familiale : Mariés Pacsés Union libre Veuf(ve) Célibataire/Parent isolé
Père Mère Autre (précisez) : Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Profession : Profession :
Mail : Mail :
Tél. travail : Tél. travail :
Tél. portable : Tél. portable :
Adresse du domicile :
CP : Ville : Tél. domicile :

i Documents à joindre : Justificatif de domicile ET Livret de famille
Si Multi-Accueil : Justificatif d'emploi ou attestation Pôle Emploi

LE FOYER 2 (UNIQUEMENT SI PARENTS SÉPARÉS)

Père Mère Autre (précisez) : Père Mère Autre (précisez) :
Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Profession : Profession :
Mail : Mail :
Tél. travail : Tél. travail :
Tél. portable : Tél. portable :
Adresse du domicile :
CP : Ville : Tél. domicile :

MODE DE GARDE (UNIQUEMENT SI PARENTS SÉPARÉS)

Partagée Alternée Exclusive (préciser le parent) :

i Joindre un document spécifiant l'autorité parentale, le droit de garde, la répartition des charges et le planning de garde

RENSEIGNEMENTS POUR LA FACTURATION (prélèvement automatique téléchargeable sur le site de la Ville)

Foyer 1 CAF (ou assimilé) MSA Autre N° allocataire : Bénéficiaire d'aides aux vacances : Oui Non
Foyer 2 CAF (ou assimilé) MSA Autre N° allocataire : Bénéficiaire d'aides aux vacances : Oui Non

Facturation unique Nom : Prénom :

Facturation partagée (famille séparée uniquement)

Nom responsable 1 : Pourcentage : % Nom responsable 2 : Pourcentage : %

Facturation alternée (famille séparée uniquement)

Nom responsable 1 : Semaine facturation : Paire Impaire

Nom responsable 2 : Semaine facturation : Paire Impaire

Je ne souhaite pas recevoir ma facture par email

i Document à joindre (nouveaux inscrits ou changement de situation familiale) :
Quotient familial du mois en cours ou avis d'imposition sur revenus N-2

N'oubliez pas de remplir le verso



AUTORISATIONS CONCERNANT L'ENFANT

Sorties et Transports : J'autorise mon enfant à participer à des sorties extérieures et à utiliser les transports nécessaires (sous la surveillance d'un accompagnant). Oui Non

Publication photos : J'autorise la Ville de Bruz à prendre des photos ou des vidéos et à les utiliser ou les publier dans un but d'information sur les activités municipales. Oui Non

Communication par mail ou SMS : J'autorise la Ville de Bruz à me communiquer des informations par mail ou SMS en cas de nécessité (grève, mise à jour du dossier administratif ...). Oui Non

Départ des enfants + de 7 ans scolarisés en élémentaire : J'autorise mon enfant à sortir seul à la fin des activités (accueil périscolaire, ALSH). Oui Non

Départ des jeunes de 11 à 14 ans : J'autorise mon enfant à arriver et repartir seul quelle que soit l'heure (non valable pour les animations en soirée) J'autorise uniquement mon enfant à repartir seul à la fin de la demi-journée d'ALSH. Oui Non Oui Non

Documents à prévoir si participation à des activités nautiques : Test anti-panique (délivré directement par la piscine).

RENSEIGNEMENTS SANITAIRES

Nom du médecin traitant : Tél :

Régimes alimentaires – Allergies – Maladies :

Régime alimentaire Allergies alimentaires Autres (allergies non alimentaires, maladies ...)

Précisez :

i Documents à joindre :

Obligatoire pour tous : Copie des pages vaccinations du carnet de santé

Si régimes et allergies : Ordonnance précisant les évictions, conduites à tenir ET Photo

Si maladies : Ordonnance précisant la conduite à tenir ET Photo

Si Multi-Accueil : Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité

! Attention : En cas d'allergie avec risque vital ou autre problème grave, un rendez-vous avec un responsable du service devra être organisé pour définir le protocole d'accueil à mettre en place.

Votre enfant est-il en situation de handicap : Non Oui (si reconnaissance officielle, préciser l'organisme) :

Autres recommandations des parents (lunettes, appareillages, comportement, énurésie ...) :

Compagnie d'assurance responsabilité civile : N° de contrat :

Il est fortement conseillé aux familles de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance que leur contrat couvre l'ensemble des dommages corporels auxquels peuvent être exposés leurs enfants lors des activités.

ADULTES HABILITÉS A VENIR CHERCHER L'ENFANT (en plus des parents de l'enfant)

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone	A contacter en cas d'urgence
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
				Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Merci de bien vouloir notifier toute modification des données concernant votre enfant auprès de la Direction de l'Éducation.

Je ne souhaite pas figurer sur une liste de diffusion d'informations générales sur les activités et événements du Pôle Education par mail ou sms avec possibilité de me désinscrire par courrier, téléphone ou mail : maisondesenfants@ville-bruz.fr.

Je n'autorise pas le Pôle Education à utiliser le service CAFPRO pour connaître mon QF et mettre à jour mes tarifs.

Je n'autorise pas le Pôle Education à transmettre mes informations aux Directeurs d'école.

La signature de ce document équivaut à l'acceptation des règles de fonctionnement du service (disponibles sur le site de la Ville).

Date :

Signature responsable légal 1 :

La signature d'un seul parent vaut présomption d'accord du deuxième parent pour l'inscription aux services

Signature responsable légal 2 :

Toute falsification de documents et/ou fausse déclaration est punissable par la loi (article 441-7 du code pénal)